



PROCÈS VERBAL

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENT

PV N° 33 CDSR/2

DATE : 12 Octobre 2021

Président : Monsieur BRUNEL Nicolas

Présents : Messieurs LECOURE Bernard, MOINGEON Daniel.

I- ETUDES DES RESERVES

I – Match 23628956 D3 D E.F. BEAUNOISE – F.C. SAULON CORCELLES du 03/10/2021

Réserve technique de SAULON CORCELLES, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur l'identité et la participation de trois joueurs du club de l'E.F. BEAUNOISE que sont : YENGA Ngbasa – ATMANI Houssam – DUREUIL Yohann pour le motif suivant : « nous sommes convaincus que trois joueurs de la rencontre, côté E.F. Beaunoise, jouaient sous la licence d'autres joueurs ».

Après étude du dossier, la Commission transmet le dossier à l'Instructeur du District.

II – Match 23628167 D2 B MARSANNAY B – U.S.C.D. B du 03/10/2021

Observation d'après-match d'U.S.C.D. B, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur l'identité et la participation « du numéro 7 de Marsannay, Nicolas Girot licence 2543745720, sachant que c'est Nicolas Joly qui a joué à ce numéro ».

Après étude du dossier, la Commission transmet le dossier à l'Instructeur du District.

III – Match 23628692 D3 B GENLS B – C.C.O.F. A du 03/10/2021

Réserve de C.C.O.F., régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur « la participation en équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne joue pas ».

Après étude du dossier, la Commission Statuts et Règlements observe que la réserve d'avant match établie le jour du match, et la confirmation de réserve ne correspondent pas. De plus, tous les joueurs de GENLS B pouvaient participer à la rencontre car n'ayant pas joué le weekend précédent avec l'équipe supérieure.

En conséquence, la Commission Statuts et Règlements valide le résultat acquis sur le terrain.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Nicolas Brunel